



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Académique aux
Relations Européennes et Internationales
et à la Coopération

Rectorat de l'académie de Créteil

DAREIC

Affaire suivie par : Barbara Cordeau

Tél : 01 57 02 63 57

Mél : barbara.cordeau@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Créteil, le **24 JUIN 2021**

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les
inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de
l'Éducation nationale de Seine-et-
Marne, de Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne

Objet : Appel à projets année scolaire 2021-2022 - Présidence française de l'Union Européenne : PFUE 2022 : Célébrons l'Europe ! (second degré)

La France exercera la Présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Il s'agit d'une responsabilité importante, qui intervient dans un contexte particulier marqué par de nombreux défis, sanitaires, économiques, climatiques et sécuritaires.

Notre pays entend se saisir de cette occasion pour contribuer à faire avancer l'Europe et continuer à illustrer la pertinence de l'échelon européen pour faire face à ces enjeux, en particulier auprès des futurs citoyens européens que sont les élèves.

Engagé à faire vivre la PFUE 2022 sur tout le territoire, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de faire de l'année scolaire 2021-2022 une année européenne : les équipes éducatives sont invitées à **sensibiliser les élèves aux enjeux de l'Union européenne**.

Cet appel à projets a pour objet de **soutenir des événements à visée européenne. Il s'adresse aux collèges et aux lycées**.

Les actions proposées pourront aborder l'histoire de l'Union, ses institutions, ses valeurs, ses enjeux, ses richesses culturelles, sa diversité linguistique ainsi que les opportunités sociales et économiques qu'elle offre à ses ressortissants et en particulier à ses futurs citoyens.

Dans le cadre du Pacte vert européen, ces actions pourront également tenir compte des priorités liées au développement durable.

La sensibilisation des élèves à l'Europe pourra se faire en impliquant le développement ou la création de partenariats européens et plus généralement en renforçant la place de l'enseignement de l'Europe dans les écoles et établissements.

CPI :
- DASPE

P. J. :
- formulaire de candidature pour l'appel à projets

Afin de faciliter la mobilisation des écoles, le MENJS a produit un ensemble d'outils à disposition des chefs d'établissement et des enseignants (dont un « Guide des possibles », accessible en ligne à partir du mois de juin), qui vise à les accompagner dans la création de leurs événements.

Les projets seront étudiés au regard des critères suivants :

-
- Aptitude à développer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne,
- Qualité des partenariats engagés,
- Capacité du projet à participer à une dynamique européenne (par exemple dans le cadre de partenariats avec des homologues européens),
- Pertinence pédagogique de la proposition,
- Impact de l'action (notamment, nombres d'élèves et d'enseignants impliqués),
- Capacité du projet à s'inscrire dans la durée,
- Soins accordés aux problématiques de développement durable,
- Co-financement du projet.

Financement

Le ministère apportera un soutien financier, sous la forme d'une subvention versée pour l'année scolaire 2021-2022 dont le montant se situera dans une fourchette indicative comprise entre 1 000 et 5 000 €. Les crédits seront versés en 2021.


Procédure et calendrier

Vous trouverez, ci-joint, un formulaire de candidature qui doit être adressé, revêtu de l'avis du chef d'établissement, par voie électronique, à la DAREIC : ce.dareic@ac-creteil.fr **au plus tard lundi 27 septembre 2021**. Vous pouvez y ajouter, le cas échéant, des annexes relatives au projet.

Une préselection aura lieu par la commission académique pour retenir les projets à présenter au comité national composé de représentants de la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC), de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de l'inspection générale de l'éducation nationale, des sports et de la recherche (IGéSR). Ce comité se tiendra à la mi-octobre et désignera les lauréats.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser le plus largement possible cette information auprès des équipes pédagogiques.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT